



UNAP – C.M.

UNION DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS DE CHARENTE MARITIME
Association Loi 1901- Siège social : DIGUE DU LAZARET 17000 LA ROCHELLE

Bayonne le 2 Avril 2022

Destinataires : Présidents et membres du CA
Auteur : François DOUCHET
Objet : *Un nouveau président pour l'UNAP CM*

Très chers amis,

Hier le CA a élu un nouveau président pour me remplacer après 6 ans à vos côtés.

Je tiens, tout d'abord, à souhaiter à François BERTOUT, qui prend la suite, le meilleur pour lui et notre Union, en ces temps où il est si difficile de faire entendre la voix des plaisanciers au milieu de la cacophonie égocentrique des « réseaux dits sociaux ».

J'ai vécu des moments enrichissants à essayer d'animer et défendre les pratiquants de la navigation en Charente Maritime entre Mescher sur Gironde et l'Île de Ré. Certaines associations nous ont quittés d'autres nous ont rejoints mais l'important est le respect que nous avons suscité pour nos problématiques de partage de l'espace marin auprès des administrations et des autres usagers de la mer.

Pour ma part, je resterai impliqué dans la Plaisance au travers de l'UNAP Landes et Pyrénées Atlantiques, puisque je réside au Pays Basque depuis 3 ans.

En outre, je continuerai de vous représenter en tant que membre élu de la commission permanente du Conseil Maritime de la Façade Sud-Atlantique (CMF SA), un organisme animé par le Préfet Maritime de l'Atlantique, qui aborde tous les sujets d'usage du domaine maritime de manière apaisée avec un souci constant de rechercher des consensus entre tous les acteurs intéressés par la conservation du Golfe de Gascogne, en évitant toute sanctuarisation élitiste.

Bon vent à vous tous ainsi qu'à l'ensemble de vos adhérents.